

Schweizerische Ophthalmologische Gesellschaft
Société Suisse d'Ophtalmologie
Società Svizzera di Oftalmologia

Lignes directrices relatives aux critères de qualité en **chirurgie de la cataracte**

Version: 1.0-de

Auteur: Commission de qualité et de déontologie de la SSO

Valable à partir de: 05/2020

Valable jusqu'à: 05/2023

La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) s'engage à répondre aux plus hautes exigences de qualité. Dans ce contexte, une série de critères de qualité a été élaborée afin de soutenir au mieux ses membres dans leur travail clinique.

Le présent document contient les critères de qualité officiellement recommandés pour la **chirurgie de la cataracte**. Les médecins, cabinets et centres intéressés peuvent utiliser ce document comme autotest pour contrôler leur gestion de la qualité.

Collaborateurs

1. Selon l'organigramme et la description du poste individuel, une personne détient la direction professionnelle dans le domaine de la «cataracte».

Oui Non

2. Tous les collaborateurs dont le domaine de compétence inclut la consultation et la chirurgie de la cataracte sont formés en conséquence. Il existe à ce sujet un catalogue thématique correspondant. Cela est documenté dans un protocole.

Oui Non

3. Il existe une description de la procédure qui décrit les étapes essentielles lors de la consultation de la cataracte et de l'intervention chirurgicale.

Oui Non

Information des patients

4. Les patientes / patients reçoivent systématiquement des informations formulées de manière compréhensible concernant leur diagnostic, traitement et suivi (par ex. brochures).

Oui Non

5. La réfraction cible et le type de lentille recommandé font l'objet d'une discussion avec la patiente / le patient avant l'opération. L'entretien et la décision qui en résulte sont consignés par écrit.

Oui Non

6. La correction de l'astigmatisme au moyen de lentilles toriques est abordée et proposée chez les patientes / patients adéquats.

Oui Non

7. Les patientes / patients disposent d'informations écrites claires relatives au comportement à adopter en cas de symptômes survenant après l'opération, en particulier de complications graves (détachement de la rétine, endophtalmie). Par ailleurs, ils reçoivent un ou plusieurs numéros de téléphone qu'ils peuvent contacter pendant et en dehors des heures de consultation pour obtenir une aide médicale.

Oui Non

Appareils

8. Les méthodes diagnostiques suivantes sont à disposition:

Autoréfracteur: Oui Non
Kératométrie / topographie cornéenne: Oui Non
Biométrie laser: Oui Non
Echographie (A-Scan): Oui Non
OCT de la macula: Oui Non

9. Tous les instruments / appareils sont régulièrement calibrés et entretenus. Cela est consigné par écrit dans un protocole.

Oui Non

Salle d'opération

10. La salle d'opération correspond au moins à l'unité fonctionnelle de classe I selon TARMED

Oui Non

11. Dans la salle d'opération, la liste de vérification de l'OMS ou un équivalent ophtalmologique sont utilisés.

Oui Non

12. Il existe une procédure de contrôle permettant d'éviter l'implantation erronée de lentilles pendant l'opération.

Oui Non

Complications

13. Il existe des instructions concernant

- la prévention de l'endophtalmie Oui Non
- la surveillance des taux d'endophtalmie Oui Non

- la gestion de l'endophtalmie Oui Non
- l'identification / la gestion de clusters Oui Non

14. Les résultats postopératoires sont consignés dans un registre et font l'objet d'une évaluation statistique annuelle.

- Taux de rupture capsulaire Oui Non
- Résultats visuels Oui Non
- Résultats réfractifs Oui Non
- Satisfaction des patients Oui Non

Source

En référence au «Quality Standard Self-Assessment Tool – Cataract Service» du Royal College of Ophthalmology (<https://www.rcophth.ac.uk/standards-publications-research/quality-and-safety/quality-standards/>), dernière consultation le 17.03.2020